



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE POUR RECTIFICATION D'ERREURS MATERIELLES

PREMIERE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MARCHEPRIME

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.143-38,

Par délibération en date du 13 avril 2017, le Conseil municipal de Marcheprime a validé les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU).

Cette mise à disposition du public du projet de modification simplifiée (première modification du PLU) sera ouverte du **24 avril à 8h30 jusqu'au 26 mai 2017 à 17h30**, soit 33 jours consécutifs.

Ce projet de modification simplifiée porte sur la rectification d'erreurs matérielles dans le règlement et dans les annexes.

Le dossier de projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs, consultables sur le site Internet de la Commune (www.ville-marcheprime.fr), seront mis à disposition du public comme suit :

Le dossier est déposé au service de l'urbanisme afin que chacun puisse en prendre connaissance en Mairie – 3 avenue de la République à Marcheprime.

Il sera consultable aux jours et heures d'ouverture du service Urbanisme, soit de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, ainsi que le mercredi de 9h à 12h.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert et accessible à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture précisés ci-dessus.

En outre, les observations du public pourront être adressées directement par télécopie au 05 57 71 19 06 ou sur la boîte mail suivante : urbanisme@ville-marcheprime.fr.